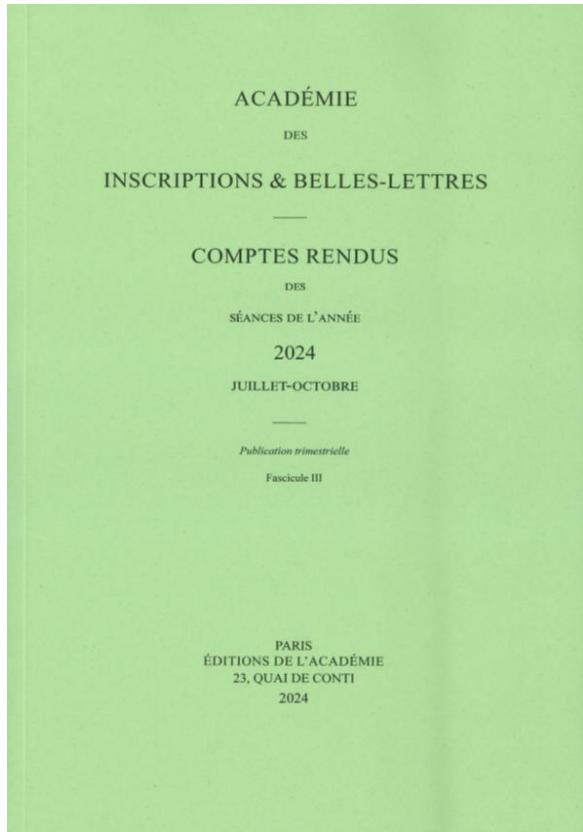


Académie des Inscriptions et Belles-Lettres
Hommages déposés lors de la séance du 26 septembre 2025

Le Secrétaire perpétuel Nicolas GRIMAL

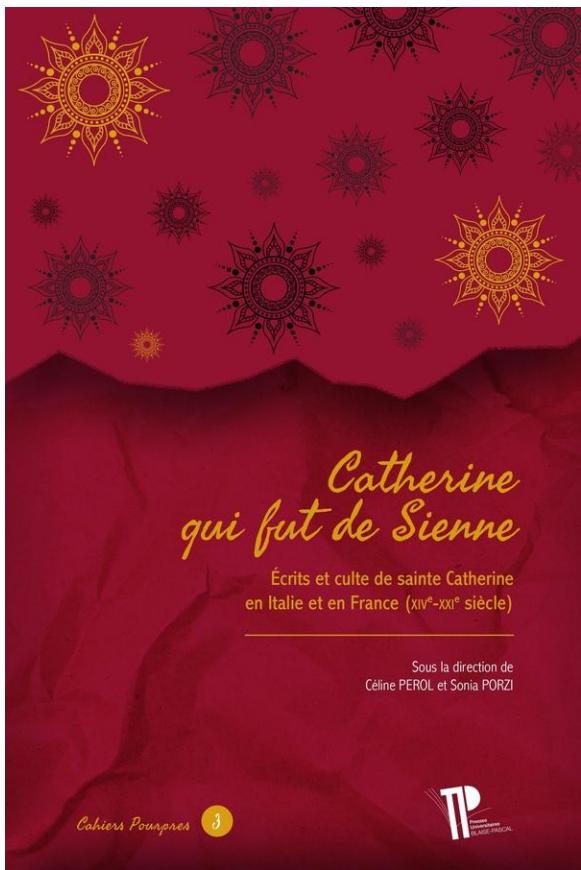


déposés en hommage devant la Compagnie en vue de distinguer études et travaux récents, ainsi que l'allocution pour le décès de M. Robert Halleux, associé étranger de l'Académie, prononcée par M. Charles de Lamberterie, Président de l'Académie. »

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie la livraison 2024-III des *Comptes rendus des Séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, qui réunit les textes de 6 exposés, donnés lors des séances des mois de juillet à octobre, dont celui du regretté Robert Halleux, associé étranger de l'Académie, “Salomon Trismosin et les interprétations alchimiques du mythe de la Toison d'Or. Le manuscrit 416 de Chantilly”, celui de M^{me} Petra Sijpesteijn, correspondant étranger de l'Académie, “Calendriers et dates dans les premiers textes islamiques : changement et continuité dans les pratiques documentaires de l'Antiquité tardive”, et celui de M. Daniel Petit, correspondant de l'Académie, “Le voyage de Ferdinand de Saussure en Lituanie (1880) : nouveaux documents”.

On trouvera également, dans ce fascicule, 11 recensions d'ouvrages

André VAUCHEZ



« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie l'ouvrage intitulé *Catherine qui fut de Sienne. Ecrits et culte de Sainte Catherine en Italie et en France*, sous la direction de Céline Perol et Sonia Porzi, Clermont-Ferrand, Presses de l'Université, 2024, 210 p.

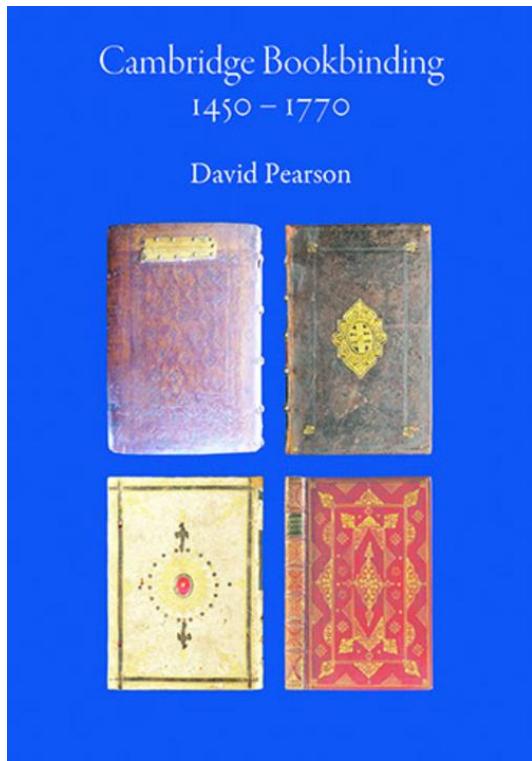
Catherine de Sienne (1347-1380) a longtemps souffert en France d'un certain discrédit, même si quelques historiens réputés, comme Robert Fawtier, l'ont placée, dans la première moitié du XX^e siècle, au centre de leurs recherches. Cette méfiance à son égard ne date pas d'aujourd'hui : dès le XV^e siècle en effet, elle fut mal vue dans la France royale pour avoir écrit à Charles V, au début du Grand Schisme, une lettre peu respectueuse où elle lui reprochait de soutenir le pape d'Avignon contre celui de Rome, qu'elle considérait comme la seule légitime. De plus, les théologiens de la Sorbonne, à commencer par Gerson, voyaient d'un mauvais œil ses visions et les révélations

qu'elle prétendait tenir du Christ et la soupçonnaient d'imposture. Même après sa canonisation par le pape Pie II en 1462, son culte eut peu de diffusion dans notre pays en dehors de certains couvents dominicains acquis à l'Observance et ses Vies en moyen français conservées dans un certain nombre de bibliothèques, émanant presque toutes des régions alors contrôlées par les ducs de Bourgogne, en particulier la Flandre et le Nord de notre pays. Il fallut attendre le début du XVII^e siècle pour que le public français puisse disposer d'une traduction de ses œuvres rédigées en italien et éditées à Venise dès 1500. Mais ce qui contribua alors à la faire connaître fut moins ses écrits que son association - purement légendaire - avec S. Dominique dans l'iconographie du Rosaire, où les deux saints se trouvent sur un même plan de part et d'autre de la Vierge Marie, encore présente aujourd'hui dans de nombreuses églises tant urbaines que rurales. Au XIX^e siècle, les Français la redécouvrirent, mais de façon marginale par rapport à des femmes comme Angèle de Foligno ou Jeanne d'Arc, dont se nourrit alors la piété catholique d'inspiration romantique. Au XX^e siècle, des érudits tant laïcs que dominicains contribuèrent à sortir Catherine de Sienne de l'ombre en publiant des textes médiévaux la concernant, en particulier dans le domaine hagiographique, et en exerçant leur rigueur critique - et parfois hypercritique, comme chez Robert Fawtier - vis-à-vis de ces sources, ce qui permit de mettre à la disposition du public l'ensemble de ses œuvres authentiques. Mais le malheur voulut que, à l'époque du fascisme en Italie (1923-1943), la propagande du régime ait utilisé la « Mantellata » siennoise comme une icône vouée au culte de la volonté (à cause

du « *voglio* » autoritaire que l'on trouve dans tant de ses lettres de direction spirituelle) et l'ait présentée dans une perspective anti-française, dans la mesure où elle s'était vivement opposée de son vivant à la politique religieuse des souverains capétiens. De ce fait, après la deuxième guerre mondiale, on ne s'intéressa guère à elle ni en France ni en Italie et il fallut attendre les années 1970/80 pour qu'un renouveau d'intérêt se manifeste à son égard, d'autant plus que la remarquable thèse d'histoire que lui avait consacrée le chanoine Etienne Delaruelle en 1947 est restée inédite jusqu'en 2024 ! L'apparition aux Etats-Unis d'abord,, puis en Europe, d'une production historique placée sous le signe du « *Gender* » contribua à relancer les recherches sur son compte, mais pas de façon décisive, car il était difficile de présenter comme un précurseur du féminisme une femme qui n'avait pas cessé d'aspirer à devenir « virile » et invitait ses correspondantes à faire de même...En fait, Catherine de Sienne n'est sortie de son « purgatoire » qu'à partir du moment où elle fut proclamée Docteur de l'Eglise par le pape Paul VI en 1970,ce qui valut à ses œuvres une reconnaissance tardive de leur valeur théologique de ses œuvres, et où les historiens s'efforcèrent de comprendre sa riche personnalité dans sa singularité, sans chercher à l'embrigader dans telle ou telle catégorie plus ou moins floue comme celles de « mystique » ou de « prophétesse », en laissant de côté le fait qu'elle fut aussi – et peut-être avant tout - une femme d'action engagée dans les combats de son temps.

C'est de cette maturation progressive des études catheriniennes, avec un accent particulier mis sur la France, que le présent volume tend à rendre compte, à la suite de rencontres scientifiques qui se sont tenues à l'université de Clermont-Ferrand au cours des dernières années, à l'initiative de Céline Perol et Sonia Porzi . Celles-ci ont coïncidé avec la préparation et la publication à Rome, par les soins de l'Istituto storico italiano per il Medioevo, d'une édition critique des Lettres de Catherine, qui constituent la première correspondance féminine importante en langue vulgaire qui nous soit parvenue. Cette heureuse conjonction – pour utiliser un vocabulaire astral – n'a certes rien de fortuit et témoigne de l'aboutissement des efforts déployés un peu partout depuis une génération pour donner un socle plus solide aux études sur cette personnalité d'exception. Comme le montre le présent volume, celle-ci peut être mieux comprise aujourd'hui grâce aux approches nouvelles offertes par l'ensemble des sciences humaines, l'histoire des femmes bien sûr mais aussi l'iconographie, la théologie, la psychologie et la psychanalyse. Par ailleurs, les contributions qu'on y trouve permettent de mieux mesurer l'impact, variable selon les régions et les époques, du culte de Catherine de Sienne au sein du monde catholique. On ne peut donc que se réjouir de cette publication qui permettra aux lecteurs de prendre la juste mesure de cette femme, tantôt surestimée, tantôt dévaluée au cours des siècles, qui mérite d'être mieux connue et comprise qu'elle ne l'a été jusqu'à une époque récente. »

Jacques VERGER



« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de l'auteur, l'ouvrage de David Pearson, *Cambridge Bookbinding, 1450-1770*, Ann Arbor, The Legacy Press, 2023, 332 p., très nbrses ill. en couleurs.

David Pearson, qui a à son actif une longue carrière de bibliothécaire dans diverses bibliothèques londoniennes, est un spécialiste reconnu de l'histoire du livre, en particulier de l'histoire matérielle du livre, à l'époque moderne en Angleterre. Après avoir travaillé sur les livres produits à Oxford, il s'est tourné avec le présent ouvrage vers l'autre grand centre universitaire anglais, Cambridge.

L'histoire de la reliure, surtout de la reliure manuelle et artisanale, avant l'avènement au xix^e siècle de la reliure mécanisée, est un chapitre important de l'histoire du livre et des bibliothèques. Il s'agit d'abord d'une histoire proprement technique, qui rend compte, par

l'examen minutieux des volumes anciens conservés, des procédés de fabrication, d'ornementation et de restauration mis en œuvre par les relieurs du passé ; cette histoire technique de la reliure est d'une aide précieuse pour les bibliothécaires qui, ayant à cataloguer des livres anciens, doivent localiser leur provenance et les dater. Mais elle peut aussi s'élargir aux dimensions d'une histoire culturelle, sociale et économique du livre et de la lecture, qu'on ait affaire à des *codices* médiévaux ou à des livres imprimés de l'époque moderne.

Le beau livre de David Pearson illustre parfaitement cette double vocation de l'histoire de la reliure.

Il s'agit d'abord d'un ouvrage de référence à l'usage de tous les catalogueurs et historiens intéressés par la production livresque anglaise entre le XV^e et le XVIII^e siècle. David Pearson a examiné des milliers de volumes à Cambridge et dans les principales bibliothèques anglaises et à partir de ceux dont l'origine cantabrienne était bien attestée, il a pu établir, en particulier grâce à leur décoration, une typologie des reliures produites à Cambridge entre le milieu du XV^e et le milieu du XVIII^e siècle, réparties par tranches de cinquante ans. Les critères de classement retenus sont les techniques de fabrication du dos et des plats, la nature des couvrures, les types de décos, les outils (fers, roulettes, plaques) utilisés pour imprimer, à chaud ou à froid, les motifs décoratifs (géométriques, floraux, heraldiques, etc.) dont l'Appendice A (p. 105-171) recense plus de 360 exemplaires plus ou moins couramment utilisés par les relieurs de Cambridge. Cet inventaire s'appuie sur un très grand nombre de photographies en couleurs d'une précision

remarquable, ce qui en fait un instrument de travail de premier ordre qui permettra d'identifier, de dater et éventuellement d'attribuer à tel ou tel relieur de très nombreux volumes anciens dont la fabrication et vraisemblablement l'usage (au moins dans un premier temps, car les ateliers de Cambridge travaillaient avant tout pour le marché local) pourront désormais être rattachés à Cambridge.

On exprimera ici un seul regret, que l'auteur ait limité sa recherche aux volumes imprimés alors que de nombreux manuscrits ont dû être reliés après 1450, soit d'anciens manuscrits médiévaux reliés à nouveaux frais, soit des manuscrits plus récents encore produits jusqu'à la fin du XVI^e siècle (d'autant plus, on le sait, que les premières presses à imprimer stables ne seront installées à Cambridge qu'après 1580, en sorte que les livres imprimés devaient jusque-là être apportés de l'extérieur, quittes à être reliés sur place).

Ce que je viens de dire suffit à montrer la qualité et l'utilité du livre de David Pearson. Mais celui-ci apporte aussi, quoique de manière moins systématique, beaucoup d'éléments inédits et originaux pour une histoire culturelle et sociale de la reliure.

Certes, il n'indique qu'incidemment les œuvres mêmes contenues dans les volumes dont il étudie la reliure et donc le rapport éventuel entre le contenu intellectuel du livre et son apparence extérieure. Il relève bien, en revanche, le décalage fréquent entre la date d'impression du livre et celle de la confection de la reliure (lorsque celle-ci peut être datée) et il relève également le grand nombre des reliures ultérieurement réparées ou même complètement refaites, signe probable d'un usage intensif et d'une valeur particulière attachée aux volumes concernés.

Sur l'ensemble de la période envisagée, la production de livres reliés a évidemment été en augmentant de façon continue, avec de fortes accélérations à la fin du XVI^e siècle (avec l'installation d'ateliers d'imprimerie à Cambridge même) et au début du XVIII^e siècle. Cette croissance ne s'est pas accompagnée de mutations radicales dans les techniques même de la reliure mais on note en revanche des évolutions assez rapides dans les modes décoratives (couleurs des pages de garde et contre-garde ainsi que des cuirs de couvrure, motifs gravés) et un élargissement sensible de l'éventail des productions : cohabitent de plus en plus des volumes aux reliures simples et bon marché (parfois une simple reliure souple en parchemin), des volumes de qualité moyenne et standard, des volumes enfin de luxe, aux plats ornés de motifs complexes souvent réhaussés de peinture et de dorure, qui étaient généralement des volumes uniques de dédicace ou de présentation. On voit aussi que c'est vers la fin du XVII^e siècle qu'apparaît l'habitude de faire figurer au dos des livres le nom de l'auteur et le titre des œuvres contenues dans le volume, ceci allant de pair avec l'usage désormais courant de ranger les livres non plus couchés horizontalement, mais dressés à la verticale sur les étagères des bibliothèques. Rappelons enfin que les relieurs produisaient aussi en grande quantité des registres (notamment pour la tenue de comptes) et des carnets de notes (pour les étudiants) aux pages vierges et pourvus d'une reliure simple mais solide ; David Pearson en donne quelques beaux exemples.

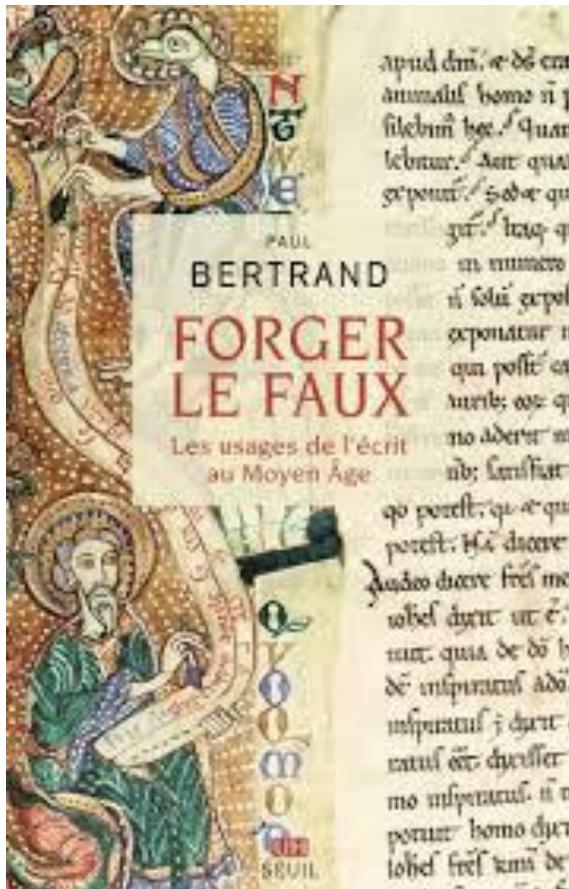
Chemin faisant, l'auteur donne aussi quelques indications sur le coût, évidemment variable, des reliures sans que l'on puisse malheureusement évaluer ce que représentaient ces coûts par rapport au prix total du livre. Il esquisse aussi quelques comparaisons avec les volumes reliés ailleurs pour constater sans surprise que les reliures produites à Cambridge étaient dans l'ensemble moins variées que celles provenant de Londres mais souvent plus originales et novatrices que celles d'Oxford.

Plus systématiques sont les conclusions rassemblées dans le chapitre 9 (« *Customers* », p. 177-195). L'université fournissait évidemment le gros des commanditaires et acheteurs de livres reliés. Au premier rang venaient les dignitaires ecclésiastiques, les professeurs, les *fellows* et principaux de collèges, possesseurs de belles bibliothèques et parfois véritables bibliophiles. Les étudiants quant à eux étaient aussi de bons clients pour les relieurs mais se contentaient de reliures simples et souvent de volumes de seconde main ; les collèges eux-mêmes avaient évidemment chacun leur bibliothèque mais ils ne semblent avoir entrepris qu'épisodiquement de grandes campagnes de reliure. À côté des *scholars*, les bourgeois et marchands de Cambridge ainsi que la *gentry* des environs apparaissent aussi parfois parmi les acheteurs de livres reliés.

Terminons par les très nombreuses indications données par l'auteur tout au long du volume et dans l'Appendice B qui est un véritable catalogue prosopographique (« *Cambridge Bookbinders* », p. 172-199) sur les relieurs eux-mêmes et le fonctionnement de leurs ateliers. David Pearson en a identifié nommément une centaine pour l'ensemble de la période considérée mais il a dû y en avoir beaucoup d'autres restés anonymes. On trouvait parmi eux des étrangers (Français, Hollandais, Allemands), surtout au xvi^e siècle. De véritables dynasties familiales apparaissent. Les relieurs semblent avoir été souvent de modestes artisans mais quelques-uns ont accédé à un certain niveau d'aisance en cumulant leur activité de reliure avec le commerce des livres, neufs ou d'occasion, et parfois même l'exercice de charges universitaires, par exemple de bedeaux. Le petit monde des relieurs de Cambridge semble avoir été cependant, au total, un milieu assez étroit et David Pearson a pu constater que les ouvriers circulaient volontiers d'un atelier à l'autre, emportant parfois avec eux leurs outils de travail (fers à graver, roulettes), au gré des fluctuations de la demande.

Ces quelques remarques empruntées au beau livre, magnifiquement illustré et de lecture toujours aisée, de David Pearson auront suffi, j'espère, à faire comprendre que celui-ci, par-delà l'exemple de Cambridge, ouvre de multiples pistes de recherche et devrait retenir l'attention de tous ceux qu'intéresse l'histoire matérielle du livre ancien ».

François Bougard



« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de son auteur, le livre de Paul Bertrand, *Forger le faux. Les usages de l'écrit au Moyen Âge*, Paris, Seuil, 2025, 520 p.

La question du faux au Moyen Âge, érigée par Mabillon en science de la diplomatique, a suscité nombre de travaux, mais rares sont ceux qui s'écartent de l'analyse d'un document particulier ou d'un dossier considéré comme exemplaire. Il faut donc déjà savoir gré à Paul Bertrand de risquer une synthèse, originale à plus d'un titre. La vague montante des fake news, de la « post-vérité » et des manipulations permises par l'intelligence artificielle fournit son point de départ. Elle est l'occasion de s'interroger sur ce que l'auteur appelle les « régimes du faux » au Moyen Âge, qui relèvent plus de la zone grise que de la distinction tranchée entre ce qui est vrai, « authentique », et ce qui ne l'est pas. Le propos s'ordonne en vingt-trois courts chapitres, qui dessinent un parcours chronologique en trois temps, du VIII^e au X^e siècle, où domine la fictionnalité

narrative ; du X^e au XII^e siècle, ce dernier volontiers considéré comme l'âge du faux par excellence ; puis les siècles suivants, durant lesquels la condamnation rigoureuse des faussaires va de pair avec le régime désormais pleinement probatoire de l'écrit. Chemin faisant, deux incursions vers les pratiques du monde arabo-musulman ici, hébraïque là, aident à mesurer l'originalité de chacun.

L'étude ne se borne pas aux sources documentaires, loin de là, mais fait au contraire la part belle au narratif et au normatif, spécialement pour les premiers siècles. On commence ainsi par le plus légendaire, à savoir l'hagiographie, cible facile de la critique, c'est-à-dire au royaume de la tromperie littéraire, à commencer par les passions des martyrs et leur canevas éculé des prétendues procédures judiciaires. Mais, rappelle Paul Bertrand, personne n'est dupe : ce qui est en jeu n'est pas la véracité du récit mais la création d'une complicité fictionnelle, alimentée par l'accumulation du *topos* ; puisque la perspective est spirituelle, l'important, au fond, est d'y croire. Le processus même de création est assumé, comme l'écrit Hucbald de Saint-Amand au X^e siècle, auteur d'une Vie de Jonas composée à partir de textes recyclés concernant saint Amand : « Quand la matière fait défaut, nous ne

faisons rien de contraire à la foi catholique si nous disons quelque chose en l'honneur d'un saint. » La foi dans le saint déteint du reste sur celle qu'on prête au document, en particulier aux nombreux « testaments de saints » forgés durant le premier Moyen Âge. La même observation vaut pour la littérature chrétienne apocryphe. Objet d'un rejet radical dès le V^e siècle, dans la tentative de définir un Canon strictement borné, elle n'est pas moins regardée avec indulgence par bien des auteurs. Hrotsvita de Gandersheim ne renonce pas à les utiliser, « car ce qui semble une fausseté pourrait bien se révéler une vérité » et le succès massif de l'Évangile de Nicodème, parmi bien d'autres textes, montre bien qu'indépendamment de son statut, il est considéré comme normal de l'associer aux évangiles estampillés par les autorités. Que dire encore de la correspondance de Paul et de Sénèque, complaisamment créée ou recréée pour alimenter l'idée d'une convergence possible entre deux mondes, païen et chrétien, aux temps héroïques, et considérée avec bienveillance par la plupart sans pour autant avoir jamais intégré le Canon épistolaire ?

À partir du ix^e siècle, les responsabilités individuelles ou collectives sont plus aisées à attribuer. L'honneur revient à Hincmar de Reims. Le combat qui l'oppose à son neveu homonyme, évêque de Laon, est une bataille de l'écrit, où fusent de part et d'autre les accusations d'adultération et de fausseté. Mais pour l'usage de l'écrit comme d'une arme, nul n'arrive à la cheville de l'oncle, maître incontesté de la création de vérités nouvelles par le biais de la compilation habile des autorités, réelles ou supposées, et de la correction des textes quand elle est nécessaire à la cause de l'Église, en particulier dans la lutte contre l'hérésie : ainsi, puisqu'Alcuin accusait – à tort – Félix d'Urgell d'avoir changé *adoratur* en *adoptatur* dans le *De Trinitate* d'Hilaire, Hincmar change-t-il la leçon de son propre exemplaire du *De Trinitate*, ce qui le sert dans son combat contre Gottschalk. C'est la méthode de travail même des canonistes qui favorise la manipulation, a fortiori quand elle se fonde sur les décrétales pseudo-isidoriennes, « usine de droit canon » contemporaine d'Hincmar. Mais au motif que le pseudo Isidorus Mercator ne respecte souvent pas la lettre de ses sources du fait de la réécriture ou de la déformation mnémotechnique, les a saucissonnées et d'innombrables extraits et en a créé d'autres de toutes pièces, faut-il le rejeter absolument et déclarer inutilisable ce qui fut transmis par plus de cent manuscrits ? Si le projet est bien celui de promouvoir la primauté romaine et l'autorité pontificale, rempart et recours commodes pour l'Église franque face au roi et aux archevêques métropolitains, la confection d'un florilège adapté à ces vues, au texte instable disponible en plusieurs versions, est l'outil qu'il faut, quand bien même il implique manipulations et distorsions. La démarche est-elle si différente de l'écriture hagiographique ? La réinterprétation, le remaniement créent du sens et de l'autorité. Surtout, si des doutes s'expriment – de la part d'Hincmar lui-même –, ils ne remettent pas en cause l'entreprise. Là encore, c'est l'idée même du faux qui n'est pas réductible aux critères d'analyse modernes, en ce que ceux-ci excluent la liberté d'écriture et de création, justifiée par la (bonne) cause. Les multiples exemples invoqués mettent surtout en évidence le fait que l'écrit n'est qu'un support.

La même remarque vaut à propos du dossier des faux du Mans, mis sur pied à partir du milieu du ix^e siècle, dans lequel se mêlent les éléments narratifs et poétique et des pièces diplomatiques largement réécrites ou interpolées quand elles ne sont pas créées *ex nihilo*. La manipulation sert ici les intérêts des évêques du Mans. Mais l'ensemble ne fonctionne ici qu'à moitié. Utile sur le long terme à la promotion mémorielle, voire apostolique, de l'Église locale, il échoue à convaincre en justice pour imposer l'autorité de l'évêque sur

l'abbaye de Saint-Calais. Mené par une commission dont fait partie Hincmar, l'examen des chartes débouche en 863 sur un jugement de fausseté sans appel. On ne « trafique » donc pas les documents d'archives comme on peut le faire des autres textes – ou moins impunément ? – et Hincmar lui-même ne s'y est semble-t-il pas risqué. Même si, en matière documentaire, l'écrit n'a pas encore la force probatoire qui sera la sienne plus tard – la notion même de « preuve » ressort alors davantage de la *purgatio* et en définitive du serment –, son régime d'autorité n'est pas le même que celui d'autres types de sources et il se prête moins bien qu'elles à la fictionnalité narrative ; il est, aussi, varié selon les régions.

Or les X^e-XII^e siècles sont précisément le temps fort des manipulations de l'écrit diplomatique. Le « deuxième âge du faux », qui s'accélère avec la reprise de la production documentaire dans la seconde moitié du XI^e siècle et culmine au siècle suivant, est celui des fausses chartes et des faux diplômes, dont il importe cependant de relativiser la quantité. Les dénombrements devenus aujourd'hui possibles montrent que la part des faux avérés est minime et justifie moins la réputation de faussaire attachée à la période que la grande quantité d'actes dits « douteux » ou « suspects » sur lesquels la critique a bien du mal à émettre un jugement tranché. C'est tout le problème de la notion d'original et du degré de possibilité d'ajuster celui-ci, selon qu'y manque un élément matériel ou conceptuel, un signe graphique, un sceau, une souscription, qu'il faut corriger une date ou préciser les termes d'une clause. Longtemps, il n'a pas été rare de « continuer » l'original selon les nécessités du moment ou l'évolution des moyens de validation. Mais le seuil d'acceptation du remaniement ou du « bricolage » s'est abaissé avec le temps au profit d'une critique de plus en plus acerbe, au profit surtout du passage définitif de l'écrit dans le monde de la preuve, pour lequel l'action du pape Innocent III fut décisive, au tournant des XII^e et XIII^e siècles.

Si cette étape « romano-canonne », sur laquelle on a attiré l'attention depuis longtemps sans en prendre peut-être toute la mesure pour le propos de l'ouvrage, s'est jouée en peu d'années, ce serait toutefois se tromper que de penser que la critique documentaire interne et externe n'existant pas auparavant. Bien au contraire : les exemples sont multiples – l'auteur avait ici plutôt l'embarras du choix dans ceux qu'il présente, qui sont principalement italiens – du fait que, avant que ne s'impose l'interdiction absolue, on maîtrisait l'art et la manière de confronter les pièces entre elles pour y repérer les manipulations ; le *discrimen veri ac falsi* avait ses experts bien avant Mabillon. Le basculement, aussi, a été précédé d'une transition, qui voit se diffuser le chirographe, accompagnant et sécurisant les progrès de la contractualisation ; qui voit aussi, plus simplement, l'écrit se multiplier et bientôt ne faire plus qu'un avec l'action juridique qu'il consigne, en une lame de fond qui rend la falsification par certains côtés inutile – vu la masse – et par d'autres plus difficile du fait de la montée en puissance des juridictions gracieuses qui encadrent cet écrit ordinaire. La prolifération des pièces de parchemin autour des reliques, le passage de l'étiquette – l'« authentique » – aux procès-verbaux et aux inventaires relèvent d'une même démarche dans le progrès de la certification par l'écrit.

La production épistolaire n'échappe pas à ce mouvement. Puisque le XII^e siècle est celui des lettres, il est aussi celui des accusations en faux contre ceux qui les trafiquent et des réactions d'insupportabilité face à ceux qui les écrivent « à la manière de », comme Nicolas de Montiéramey, le secrétaire de Bernard de Clairvaux, accusé par celui-ci de *falsitas* pour avoir poussé le zèle à envoyer au pape des lettres sous le nom de son abbé, dont la teneur

n'aurait pas été contrôlée. Mais c'était moins leur contenu qui était en cause qu'une usurpation d'autorité : rien de faux ici, ni dans la forme, ni dans le fond. On est évidemment à cent lieues des lettres inventées de toutes pièces, comme celles du prêtre Jean ou du diable, auxquelles certains ont pu croire mais qui passent vite dans le domaine de la fiction littéraire ou politique.

La décrétale *De crimine falsi* de 1198 et l'offensive systématique d'Innocent III contre le faux font entrer dans le temps des juristes. Si les canonistes usent à plaisir de la fiction juridique, le champ documentaire, lui, est soumis à un contrôle étroit. Alors que la production explose, le nombre de faux, proportionnellement, diminue. Le champ de la falsification se restreint aux actes émanant des plus hautes autorités, ce qui ne rend la sanction que plus lourde en cas de découverte puisque c'est la majesté qui est en cause : « malheur aux faussaires ». Leur criminalisation n'est pas en soi nouvelle, mais elle est poussée à l'extrême, c'est-à-dire jusqu'à la peine de mort, tout au moins pour les laïcs ; pour les clercs, on entre dans le champ de l'hérésie. L'affaire des faux de Robert d'Artois est exemplaire par les condamnations infligées aux membres du réseau mené par Jeanne de Divion après sa découverte en 1331, mais elle n'est qu'une parmi tant d'autres. Elles trouvent leur pendant avec le durcissement de la répression du faux-monnayage, ou plutôt la remise en vigueur de la sévérité des lois de l'Antiquité tardive, tout au moins chez les Capétiens, ardents promoteurs du contrôle princier de la monnaie. Mais comme pour l'écrit subsistent des zones grises : quel jugement porter par exemple sur ces pièces fabriquées à la fin du Moyen Âge par les seigneurs hongrois pour pallier, semble-t-il, le manque de numéraire et soutenir ainsi l'activité commerciale ? De la contrefaçon au faux monnayage avéré il y a probablement bien des nuances.

Il ne s'agit pas seulement de sanctionner, mais aussi de prévenir. À un niveau plus ordinaire de l'écrit, c'est le rôle des institutions et instruments de « contre-faux », qui visent d'une part à mieux encadrer et sécuriser la production des contrats, d'autre part à maintenir la plus grande souplesse possible dans leurs usages. Le notaire public, le tabellion, l'official, les échevins et d'autres, voilà pour les personnes aptes à instrumenter et à contrôler ; le meuble pour l'archivage, le registre pour l'enregistrement, lieux « crédibles » fournissant la possibilité du contrôle ; au nord, les chirographes de deuxième génération, dépourvus de sceaux car ils n'en ont plus besoin, pour supports des transactions sûres. La prolifération de l'écrit ordinaire mène enfin à celle des cours de juridiction gracieuse, ici présentée pour les terres septentrionales, du côté de la Meuse ; la question du faux en est diluée dans la masse au plus bas niveau de ces micro-lieux de pouvoir et disparaît d'elle-même.

Après un excursus sur les lettres et les chartes du diable, qui font florès à partir de la fin du xii^e siècle et dont les auteurs décrivent complaisamment les signes de validation, comme ce « sceau pendant en poix noire portant un diable gravé produisant du feu par sept orifices » supposément placé au bas d'une *Epistola Sathanae* de 1408, un dernier chapitre ne pouvait manquer d'évoquer la donation de Constantin et sa défloration par les humanistes. Lorenzo Valla n'en est qu'un parmi d'autres et intervient à la fin d'une longue chaîne de contempteurs. Si sa démonstration porte, c'est que d'une part le texte avait rendu les services qu'il fallait à la papauté, d'autre part qu'au xv^e siècle l'association du faux à l'infame rendait le *Constitutum Constantini* irrécupérable.

C'est au moment de refermer le livre revient en mémoire son sous-titre : « Les usages de l'écrit au Moyen Âge », et l'on comprend que titre et sous-titre auraient pu être inversés. Deux histoires entrelacées se jouent, celle du faux et celle plus générale de la production

écrite et de sa massification, tous types confondus. L'une n'allait pas sans l'autre, qui aide à la comprendre. Pari réussi. »